

## Vente sur internet pas de facture dans le colis

## Par commache, le 24/09/2010 à 07:31

## Bonjour,

deux petites bombes lacrymogènes commandées sur internet (commandées, le 12 septembre et reçues le 17 septembre sans facture, facheuse surprise d'avoir le contentieux au tél quatre jours après la réception de la marchandise.

produits recus avant l'envoi du chèque demandé.

Cette société a-telle le droit de procéder ainsi d'envoyer les articles alors qu'elle exigeait mon chèque avant l'envoi, deuxièmement de ne pas envoyer de facture dans le paquet? et de m'envoyer le contentieux ?

J'ai fait partir le chèque ce soir.

Vous remerciant de votre aide

Cordialement,

**MARIE**